



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Haïti

Question écrite n° 97171

Texte de la question

Mme Colette Langlade attire l'attention de Mme la ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur l'épidémie de choléra qui sévit actuellement en Haïti. Face à l'ampleur de cette épidémie qui touche un pays déjà durement sinistré au cours des derniers mois, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer si la France mène une action sanitaire sur place en vue d'aider ce peuple ami et, si oui, quelle est précisément la nature de ces actions.

Texte de la réponse

Quelques mois après la tragédie du 12 janvier 2010, une autre épreuve est venue endeuiller la population haïtienne. L'épidémie de choléra qui s'est déclenchée en Haïti à la mi-octobre semble à présent stabilisée mais a causé, à ce stade, le décès de plus de 4 500 personnes. Comme au lendemain du séisme, la France a rapidement fait la preuve de sa solidarité en mettant en place des moyens financier, matériel et humain importants pour lutter contre la propagation de l'épidémie et soigner les malades. Dans un premier temps, une délégation de crédits de 100 000 euros au profit de la Croix-Rouge française a été décidée, dès le début de la contagion, afin d'apporter une aide rapide aux structures de la petite enfance menacées par l'épidémie. Une équipe médicale française (un pédiatre et deux auxiliaires de puériculture du CHU de Point-à-Pitre) a réalisé une mission avec la Croix-Rouge française et l'Institut du bien-être social et de recherches (IBSER) dans le cadre du programme « Prévention orphelinats ». À la réouverture de l'aéroport international de Port-au-Prince, fermé suite au passage de l'ouragan Tomas, le 6 novembre 2010, un avion militaire français de type CASA a transporté 1 tonne d'hypochlorite de calcium, puissant purificateur d'eau, offerte par le groupe Suez à la Direction nationale haïtienne de l'eau potable et de l'assainissement (DINEPA) ainsi que 2 tonnes de bâches fournies par la Croix-Rouge. Ces matériels ont servis à l'alimentation de la ville de Port-au-Prince en eau potable pendant plusieurs semaines et ont contribué à l'équipement des camps affectés par le passage du cyclone. Il était important d'aider à comprendre l'évolution de l'épidémie pour pouvoir la combattre efficacement. C'est à cette fin qu'une mission médicale, menée par l'un des grands spécialistes français de la lutte contre le choléra, le professeur Piarroux, a apporté, dès le 7 novembre 2010, un appui médical et scientifique aux autorités sanitaires haïtiennes. La relève du professeur Piarroux a ensuite été assurée par le médecin principal Rachel Hauss du service de santé des armées. La livraison d'équipements s'est poursuivie, les 9 et 10 novembre, avec l'acheminement par le centre de crise (CDC) de 10 000 bâches et de 150 lits spéciaux dédiés aux centres de traitement du choléra (CTC) au profit de la Croix-Rouge française. Le CDC a également fait parvenir du matériel médical ainsi que des médicaments et produits pharmaceutiques destinés à l'hôpital universitaire d'État d'Haïti : antibiotiques, cathéters pour perfusion, équipements de protection et solutions de nettoyage des surfaces, pour une valeur totale de 65 000 euros. Une délégation de crédits de 80 000 euros a été effectuée par le ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire. Cette somme a permis l'achat de tentes et de bâches pour le compte de l'UNICEF, pour reloger en urgence les populations les plus exposées. Le dispositif a été complété il y a quelques jours, par la mise à disposition par la France de 150 nouveaux lits, adaptés au traitement du choléra, destinés au centre de santé GHESKIO. Ces équipements sont

destinés à renforcer les institutions locales qui devront assumer de plus grandes responsabilités et anticiper la décrue des structures mises en place par les ONG. Par ailleurs, la France s'associe à la mise en oeuvre de la nouvelle stratégie, prônée par les experts du Centre européen de contrôle des maladies infectieuses (European CDC) dans la lutte contre l'épidémie de choléra. Celle-ci consiste à renforcer le suivi épidémiologique par le recueil et l'analyse de données fiables sur le terrain.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Langlade](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97171

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 décembre 2010, page 13849

Réponse publiée le : 12 avril 2011, page 3610